

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LcM GmbH

Rue: Siemensstrasse 26-28 Lieu: D-32120 Hiddenhausen

Téléphone: +49 5223 189 66 30 Téléfax: +49 5223 189 66 35

e-mail: info@lcm-gmbh.eu http://www.lcm-gmbh.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 5223 189 66 30

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 2 de 10

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement application. Continuer à rincer

enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Nº CAS Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE)	nº 1272/2008 [CLP]	•	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol		50 - < 100 %	
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
	Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, is		10 - < 25 %	
	920-750-0		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox.	304 H411		
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes,		10 - < 25 %	
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox.	804 H412		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Date d'impression: 16.05.2019



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 3 de 10

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Fau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 4 de 10

d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	DNEL type		Effet	Valeur
	Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m³
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2	% aromatics		
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1500 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	900 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition











Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 5 de 10

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. .

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: Citron

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle 78 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: 12 °C

Dangers d'explosion

négatif, aucune explosion

Limite inférieure d'explosivité: 0,7 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 15 vol. %
Température d'inflammation: 200 °C

Propriétés comburantes

Non comburant.

Densité (à 20 °C): 0,767 g/cm³

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Teneur en solvant: 100.00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 6 de 10

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
	par voie orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>20 mg/l	Souris			
	Hydrocarbons, C7-C9, n-	alkanes, isoall	kanes, cycl	ics			
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat			
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics						
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		OECD 401	
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		OECD 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>4951	Rat		OECD 403	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 7 de 10

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9 14221 mg/l	9268 -	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
	Hydrocarbons, C7-C9, n-a	alkanes, isoalka	anes, cycli	cs			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1 mg/l	1-10	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1 mg/l	1-10	48 h			
	Toxicité pour les poissons	NOEC (mg/l	0,1-1				
	Hydrocarbons, C9-C10, n	-alkanes, isoall	kanes, cyc	clics, < 2°	% aromatics		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1 mg/l	10-30		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > mg/l	>1000		Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2 mg/l	22-46		Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation	-	-	-	
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aro	matics			
		89	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 8 de 10

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

<u>14.2. Désignation officielle de</u> LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(alcool éthylique, éthanolNaphtha

transport de l'ONU: (petroleum), hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated

naphtha

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité dégagée:E2Catégorie de transport:2N° danger:33Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

<u>14.2. Désignation officielle de</u> LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(alcool éthylique, éthanolNaphtha transport de l'ONU: (petroleum), hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated

naphtha

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité dégagée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol, ethyl alcohol, Naphtha (petroleum),

transport de l'ONU: hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated naphtha)

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 9 de 10



Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité dégagée: E2

EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S..(ethanol, ethyl alcohol, Naphtha (petroleum),

transport de l'ONU: hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated naphtha)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité dégagée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3: alcool éthylique, éthanol

2010/75/UE (COV): 100 % (767 g/l) 2004/42/CE (COV): 100 % (767 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Lc 1/18 DN Oberflächenreiniger

Date de révision: 16.05.2019 Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	U ()
Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

EUH066

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.